

A envoyer avec votre règlement à : contact@defim-lyon.com ou DEFIM – 5 rue Bossuet – 69006 LYON

NOM _____ Prénom _____
Date naissance _____ Lieu naissance _____ Dépt./Pays _____
Adresse _____
C.P. _____ Ville _____ Pays _____
Téléphone _____
E-mail _____

Vous nous avez connu par :

- www.pagesjaunes.fr Google Autre moteur de recherche (préciser) :
 Magazine nautique Amis Autre (préciser) :

- Formation code côtier 189 €
 Accès e-learning Défim (inclus)

Je choisis (détail ou pack administratif) :

- Frais dossier* 25 €
 Droits d'examens* 30 €
 Livre de code Vagnon (facultatif, en complément des cours en ligne) 15 €
.....*obligatoire, inclus dans le pack admin. } ou Pack administratif 70 €

Ci-joint mon règlement de : €

- Mode de règlement : Carte Bleue (n° exp)
 Virement (IBAN FR76 3000 4006 2400 0100 6364 627 BIC : BNPAFRPTAS)
 Chèque à l'ordre de Défim
 Espèces (sur place)

Compléter avec :

- Photo d'identité couleur (sauf si déjà client Défim)
 Copie de carte d'identité ou passeport (sauf si déjà client Défim)
 Copie du permis mer

Fait à, le.....

Je, soussigné, déclare les éléments fournis sur cette fiche exacts et ai pris connaissance du règlement ci-dessous.

Signature :

Renseignements complémentaires :

Extrait du règlement : - Les tarifs des formations sont exprimés en euros TTC. Le coût de la formation est à compléter par les droits de délivrance et les droits d'examen, frais de dossier / livrets de conduite ainsi que le matériel de cours éventuel. -En cas d'échec au code, les droits d'examens sont à fournir à nouveau ainsi que des frais de réinscription (frais de traitement numérique). L'inscription aux examens est gérée exclusivement par le bateau-école. Les cours supplémentaires de code sont offerts. S'ils sont nécessaires, les cours de conduite supplémentaires sont à la charge du candidat. -L'inscription au permis bateau est valable un an (hors durée spécifiée sur certaines promotions). -L'annulation d'une inscription du fait du candidat ne peut entraîner un quelconque remboursement des sommes versées, y compris les frais administratifs. Le bateau-école disposera librement des timbres fiscaux éventuellement fournis (si le candidat doit passer un examen de code plus d'un an après l'inscription, les frais administratifs et timbres fiscaux éventuels seront à fournir à nouveau). -Les sessions d'examen peuvent être annulées ou reportées par la DDT ou par l'organisme prestataire. - DEFIM se réserve le droit d'annuler un stage en cas de force majeure ou en cas d'effectif insuffisant. -La totalité du règlement ainsi que les pièces complémentaires devront être déposés au siège de l'ENL avant le début du stage. -Règlement complet disponible au siège 5 rue Bossuet LYON 6 et sur le contrat de formation qui vous sera transmis.